

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est donné, par le soussigné, à l’effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 6 novembre 2023, sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure visant à permettre la subdivision d’un lot, créant de fait un lot sur lequel la résidence se retrouverait à 9m de la ligne arrière, soit 1m plus près que le minimum prescrit de 10m – 261 Principale / 39 Beaugard, lot 4 380 080

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut en faire la demande à l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie ou en communiquant avec la coordonnatrice du service d’urbanisme, par écrit, à urbanisme@eastman.quebec, ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 6 novembre 2023.

DONNÉ À EASTMAN, ce 19 octobre 2023



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier